

# SEANCE DU 28 MARS 2014

Le vingt-huit mars deux mille quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Roland CORSAT, Maire sortant, et sous la Présidence de Madame PACCARD, doyenne du Conseil Municipal puis de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BATTIER, BEL-SICAUD, BEUCHAT, BROCHARD, BUISSON, BUTTIN, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEBIÉ, DEPLAGNE, FOURNIER, GUEUGUE, GUICHERD, JAQUET, LELONG, MONIN, MOUNIER, PACCARD, ROESCH, ROSTAING, VERT.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSES : /

Monsieur ANNEQUIN a été nommé secrétaire de séance.

---

## ORDRE DU JOUR

Monsieur CORSAT, Maire sortant, donne lecture du résultat des élections municipales du 23 mars dernier, à savoir :

- Nombre d'inscrits : 1927
- Nombre de bulletins : 930
- Nombre de bulletins nuls : 199
- Suffrages exprimés : 731

Monsieur CORSAT a donc le plaisir d'installer les élus dans l'ordre de la liste déclarée, à savoir : Monsieur BROCHARD, Madame DEPLAGNE, Monsieur LELONG, Madame BEL-SICAUD, Monsieur BUISSON, Madame COTTAZ, Monsieur ANNEQUIN, Madame JAQUET, Monsieur ROESCH, Madame BUTTIN, Monsieur ROSTAING, Madame MOUNIER, Monsieur GUICHERD, Madame MONIN, Monsieur CORONT-DUCLUZEAU, Madame BATTIER, Monsieur VERT, Madame FOURNIER, Monsieur CECILLON, Madame BEUCHAT, Monsieur DEBIÉ, Madame PACCARD, Monsieur GUEUGUE.

Monsieur CORSAT prononce ensuite son « dernier discours ». Il souhaite en effet remercier tous les élus avec lesquels il a travaillé durant les 13 dernières années comme Maire et les années précédentes en tant qu'adjoint ou conseiller.

Il explique qu'il a toujours pu travailler avec une équipe unie et soudée ce qui a permis de faire avancer les projets communaux plus simplement. Il remercie à nouveau tous les conseillers municipaux et a une pensée pour « Lili » BEL et Jeannine MONTFOLLET qui tenaient une place importante dans la vie de la Commune. Il souhaite également un bon rétablissement à Marcel BRON qui l'a « engagé » dans la vie communale.

Monsieur CORSAT remercie également Joël BOURDIC avec qui il a travaillé en totale confiance toutes ces années écoulées ainsi que ses autres adjoints qui sont à nouveau élus pour ce mandat : André ANNEQUIN, Christophe BROCHARD et Pierre BUISSON et leurs 31, 13 et 6 années respectives de service pour la Commune.

Il souhaite à tous les élus de travailler dans d'aussi bonnes conditions que ces dernières années et compte sur eux pour défendre les intérêts de la Commune.

Il laisse ensuite la parole à Madame PACCARD, doyenne, pour l'élection du Maire.

## **I. Election du Maire :**

Madame PACCARD se réjouit d'avoir l'honneur de présider l'ouverture de la première séance du Conseil Municipal suivant les élections. Elle explique que cette séance a pour objet la désignation de « l'exécutif de la Commune » : le Maire et les adjoints puis rappelle les règles d'élection du Maire, à savoir :

- Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame PACCARD demande qui est candidat pour la fonction de Maire. Un seul élu se déclare candidat : Monsieur Christophe BROCHARD.

Madame PACCARD appelle ensuite les élus un par un afin qu'ils déposent leur bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23,
- Nombre de bulletins nuls : 0,
- Nombre de suffrages exprimés : 23.
- Nombres de voix pour Monsieur BROCHARD : 23.

Monsieur Christophe BROCHARD est proclamé Maire et est immédiatement installé. Monsieur CORSAT félicite Monsieur BROCHARD et lui remet son écharpe de Maire. Monsieur BROCHARD remercie les élus présents et les administrés de leur confiance et invite les élus à procéder à l'élection des adjoints après en avoir fixé le nombre.

## **II. Détermination du nombre d'adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Il ajoute qu'il souhaite avoir seulement 5 adjoints et propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le nombre des adjoints à 5 et de procéder à l'élection de ces derniers,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **III. Election des adjoints au Maire :**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée. Cette liste est conduite par Monsieur ANNEQUIN et comprend les élus dans l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> adjoint : André ANNEQUIN,
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Pierre BUISSON,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Véronique DEPLAGNE,
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Frédéric LELONG,
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Marilyne BEL-SICAUD.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire. Ce dernier appelle les élus un par un afin qu'ils déposent leur bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23,
- Nombre de bulletins nuls : 1,
- Nombre de suffrages exprimés : 22.
- Nombres de voix pour la liste précitée conduite par M. ANNEQUIN : 22.

Les élus précités sont donc nommés adjoints dans l'ordre de la liste indiquée ci-dessus.

Monsieur BROCHARD prononce ensuite son premier discours en tant que Maire.

Il explique qu'il débute son troisième mandat avec beaucoup d'honneur et ajoute que ses premières pensées sont, comme Roland CORSAT, pour « Lili » BEL et Jeannine MONTFOLLET qui étaient entièrement dévoués à la Commune.

Il remercie ensuite les conseillers sortants, présents ou non dans la salle. Après quatre mois passés à rassembler une équipe respectueuse de la parité, il remercie tous les conseillers présents pour leur volonté de s'investir pour la Commune. Il ajoute que les six années à venir ne seront pas toujours simples au regard de la complexité des finances, des imprévus mais il fait confiance aux membres du Conseil Municipal malgré les difficultés qui les attendent.

Il rend ensuite un hommage « bien mérité » à Roland CORSAT, un élu travailleur et un homme généreux et serviable à qui il estime devoir beaucoup. Le mandat dernier a été difficile du fait des rapports tendus avec la CCVT mais les élus au sein du Conseil Municipal ont toujours pu avoir de bonnes discussions. Monsieur BROCHARD ajoute que la Commune a beaucoup prospéré sous la gestion de Monsieur CORSAT, notamment en terme d'aménagement du centre-bourg, d'espaces sportifs, de personnel communal.

Il explique que lorsque Monsieur CORSAT a fait part de son souhait de ne pas se présenter de nouveau aux élections municipales, beaucoup d'élus « n'y ont pas cru », lui y compris. Il s'est ensuite engagé dans l'élection, après accord de son épouse.

Monsieur BROCHARD ajoute qu'il est fier de succéder à Monsieur CORSAT mais qu'il ne souhaite pas « faire du Roland CORSAT » sans pour autant vouloir la « révolution » : ce sera plutôt « le changement dans la continuité ».

Il termine en informant de la date du prochain Conseil Municipal, à savoir : vendredi 04/04 à 19h00 avec à l'ordre du jour, notamment, la mise en place des commissions et invite les élus à un petit temps convivial à l'issue de la réunion.

#### **IV. Questions diverses :**

Néant.

Fin de la séance à 19h55